



**CENTRE D'ÉTUDES  
JACQUES GEORGIN**

## **Note d'analyse 9- 2022 du Centre d'Études Jacques Georgin**

Le Centre d'Études Jacques Georgin est reconnu comme centre d'éducation permanente reconnu par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

### **La place du chien en ville**

Synthèse du colloque du 11 octobre 2022 organisé par le Centre d'Études Jacques Georgin et le groupe DÉFI du Parlement bruxellois.

Par Christophe VERBIST,  
directeur du Centre d'Études Jacques Georgin

#### **Introduction par Jonathan de Patoul, député bruxellois.**

Je m'appelle Jonathan de Patoul, député et vétérinaire et j'ai à cœur de mettre sur la table du Parlement bruxellois des thématiques et des problématiques liées au bien-être animal. Persuadé qu'une société qui vivra plus en harmonie avec les animaux et le monde du vivant de manière générale est une société qui se portera mieux.

Donc le bien-être animal est un dossier fondamental pour moi et mon groupe politique, raison de plus pour traiter de ce sujet avec de la rigueur, d'abord et toujours en fonction des besoins de l'animal et ensuite avec l'appui de la science et de la justice.

Vous avez sans doute suivi le débat sur la question de l'étourdissement avant l'abattage. Débat compliqué qu'on a eu le courage de mettre sur la table du Parlement, mais qui s'est malheureusement soldé par un vote négatif. Comme vétérinaire, je ne pourrai que revenir sur ce sujet...

Mais aujourd'hui c'est un autre sujet que je voudrais mettre à l'agenda, celui de la place du chien en ville.

- On le sait, de nombreuses études en attestent depuis quelques dizaines d'années mais la présence des animaux à nos côtés est une source de bienfait. Cela nécessite du respect mutuel; le chien est source de bienfait mais ils ont aussi des besoins ce sera l'exposé de ma consœur Dr Fabienne Bedet, vétérinaire comportementaliste. et on évoquera la polémique sur l'interdiction des espaces chiens en liberté en forêt de Soignes parce que vous n'êtes pas sans savoir qu'il y a des débats aujourd'hui et que certains souhaiteraient diminuer la place de ces espaces en ville. Personnellement, je pense que c'est une erreur et qu'il faut qu'on arrive à un équilibre entre les différentes fonctions de la ville et la présence des chiens à nos côtés est aussi importante.
- Quand on parle du chien en ville, on ne peut pas occulter le fait que tout le monde ne souhaite pas être en contact des chiens : il y a une nécessité d'éducation du chien mais aussi du maître pour respecter tous les usagers de la ville, d'où l'intérêt de parler ce soir de l'éducation des chiens mais aussi de l'éducation des maîtres : nous aurons comme oratrices Elise Lupant et Sophie Vandebussche.
- En parlant des propriétaires de chien, je pense qu'on ne pouvait pas tenir ce colloque sans aborder la question des abandons; derrière la question des abandons, il y a la question de la responsabilisation des propriétaires, des personnes qui souhaitent accueillir un animal chez eux et la plupart du temps, on constate que ces personnes n'ont pas une bonne information par rapport aux besoins, par exemple, du chien ou de tout autre animal. On a le plaisir d'avoir parmi nous également Maître Guy Adant qui est Président de la Croix Bleue et qui nous entretiendra de cette question.

Pour terminer, on aura évidemment un temps de questions-réponses qui se prolongera par un verre de l'amitié.

Avant de céder la parole à Christophe Verbist, le Directeur du Centre d'Etudes Jacques Georgin, le centre d'études de notre parti, qui nous fera un petit mot d'introduction également, je voudrais remercier évidemment Bernard Clerfayt, notre Ministre du Bien-être animal qui nous fait le plaisir et l'honneur d'être là ce soir parmi nous.

Je remercie déjà évidemment tous les intervenants sans qui le colloque n'aurait pas pu se réaliser.

Mes confrères et mes consœurs, il y en a quelques-uns dans la salle, le Docteur Guy Van Emelen qui est entre autres ici, qui est d'Auderghem et qui pourra également répondre à une série de questions, je pense, lors du débat.

Tous mes collègues Défi présents, il y a Sophie Rohonyi, qui est députée fédérale et qui est très attentive également à la question du bien-être animal ; il y a Grégory Matgen qui est

échevin du bien-être animal à Woluwe-Saint-Lambert ; Déborah Lorenzino, échevine du bien-être animal à Schaerbeek, ce qui nous permettra aussi peut-être d'étoffer le débat avec des avis ou des points de vue de mandataires locaux et puis bien sûr vous remercier toutes et tous pour votre présence à ce colloque.

### **Christophe Verbist, directeur du Centre d'Etudes Jacques GeorGIN**

Le Centre d'Etudes Jacques GeorGIN se réjouit d'être à nouveau partie prenante à un colloque organisé par le groupe DÉFI du Parlement bruxellois. Comme à l'accoutumée, nous mettrons à disposition dans les meilleurs délais, un compte-rendu le plus complet possible de ce colloque.

A l'instar de Jonathan, je me permets également de remercier à la fois les intervenants mais également toutes les personnes qui sont présentes ce soir et qui soulignent l'importance du bien-être animal dans notre société.

Car en effet, aujourd'hui, les avancées scientifiques nous obligent à nous questionner sur nos devoirs vis-à-vis des animaux en général. En ce sens, le bien-être animal s'impose de plus en plus au fil du temps comme un enjeu sociétal majeur au niveau belge, européen voire international.

Consacrer un colloque à la place du chien en milieu urbain, c'est refléter aussi la place des animaux de compagnie dans le quotidien de beaucoup de personnes. A Bruxelles, on compte plus de 100.000 chiens.

Pour démontrer l'importance de cet enjeu en termes de politique publique, le bien être animal qui est une compétence régionale au sens institutionnel, est devenu au fil des législatures, une attribution ministérielle en bonne et due forme. Je cède donc sans plus attendre la parole à notre Ministre chargé du bien-être animal en Région Bruxelloise, Monsieur Bernard Clerfayt.

### **Bernard Clerfayt, Ministre du Gouvernement bruxellois chargé du bien-être animal**

Bonsoir à toutes et tous,

Je viens avec plaisir non seulement par amitié pour Jonathan mais aussi parce que la question du bien-être animal, compétence qui m'a été attribuée, a un peu bouleversé ma réflexion politique.

C'est une compétence que je ne connaissais pas, mais dont, en ma qualité de bourgmestre, je devais m'occuper de temps à autre.

C'est une compétence extraordinaire qui vous amène à, on l'a dit, repenser notre rapport au vivant et nos droits, à nous, êtres humains, à l'égard d'autres êtres vivants, que sont les animaux qui nous entourent et ceux qui sont dans un environnement proche.

Cela pose de questions philosophiques fondamentales, avec un nouvel intérêt au droit de ces êtres vivants qui sont autour de nous, et cela pose des questions de droit. C'est un

thème en questionnement et en évolution permanente avec une attention populaire de plus en plus grande. C'est en fait très passionnant.

On traite de questions telles que l'expérimentation animale qu'on cherche à atténuer le plus possible en Région bruxelloise avec déjà des résultats ; cela pose des questions comme « comment accompagner les refuges qui accueillent les animaux perdus, trouvés, abandonnés? ».

Depuis le début de cette législature régionale, on accorde une aide annuelle aux refuges, ce qui n'était pas le cas auparavant : on a triplé le budget global de l'aide au bien-être animal, ce qui est conséquent en termes absolus dès lors qu'il s'agit d'un budget assez réduit.

On a pris l'engagement de repenser les règles de droit qui encadrent notre relation à l'égard des animaux, et d'établir en Région bruxelloise, un code du bien-être animal.

Il s'agit de mettre au goût du jour l'ancienne loi sur le bien-être animal qui date de 1986, qui a été transformée progressivement, en essayant d'y intégrer des conceptions nouvelles, des protections nouvelles, des moyens d'intervention nouveaux. Cette codification future a été soumise à un cabinet d'avocats et j'espère pouvoir présenter ce texte courant 2023, je ne m'engage pas sur les délais, car cela nécessitera de consulter une série d'opérateurs, le Conseil du bien-être animal, les vétérinaires, le Conseil des parcs zoologiques.

Nous avons également recueilli, l'automne passé, par le biais d'une enquête dénommée « donnez-nous votre voix », pas moins de 2.500 propositions, suggestions du monde associatif, de personnes privées, observations qui sont intégrées dans le travail de réflexion sur le bien-être animal.

La question de la place du chien en ville qui constitue le thème central du colloque de ce soir est assurément une question pertinente : dans le cadre de ma fonction ministérielle, je suis régulièrement interpellé : Est-ce qu'il y a assez de places en ville pour le chien ? Est-ce que la ville est assez pensée par rapport aux chiens ? Est-ce que les maîtres qui promènent leur chien en ville sont suffisamment attentifs aussi aux soucis des autres usagers de la ville ? Quelle est la relation entre le chien et les autres ?

Autant de questions opportunes, parce que la ville c'est une concentration d'individus, d'activités, et le chien dans cette concentration a besoin d'être pris en charge d'une manière particulièrement intelligente. D'ailleurs, en général, le plus mal élevé des deux entre le chien et le maître, c'est souvent le maître et je suppose qu'on en parlera tout à l'heure.

Est-ce qu'il y a assez de place pour les chiens en ville ? Le grand débat actuel porte sur les espaces de liberté pour les chiens. Est-ce qu'il faudra réglementer, légiférer cette question-là par exemple ? Est-ce qu'il faut aller au point de mettre à disposition autant d'espaces, sur telle superficie, au moins un espace de liberté pour chiens dès lors que l'on estime qu'il y a environ 100.000 chiens en région bruxelloise ? Quand on observe la ville aujourd'hui, elle est en fait peu aménagée pour les chiens. Toutes les questions passionnantes que vous allez traiter maintenant.

## **Les bienfaits et les besoins liés à la présence du chien à nos côtés, par le Dr Fabienne Bedet, vétérinaire comportementaliste**

Je tenais à remercier mon confrère Jonathan de Patoul pour l'invitation, dont je suis très honorée.

Ce soir, je voudrais vous donner une vue d'ensemble, insister quand même sur certains points qui me semblent incontournables et fondamentaux pour nourrir une réflexion pour qu'on puisse mener à bien des actions qui soient sensées et concrètes pour que la cohabitation soit la plus harmonieuse possible entre le chien et les humains.

Pour comprendre notre lien et notre attachement au chien en tant qu'humain, je pense qu'il faut faire un bref rappel sur le processus de la domestication.

Il y a un consensus qui dit que le loup gris, *canis lupus*, est à l'origine du chien mais ce qu'il faut vraiment retenir, c'est que le chien actuel n'est pas du tout un loup. Il y a en effet à peu près 15.000 ans de domestication, d'évolution, de sélection entre le loup et le chien tel que nous le connaissons. Donc, quinze mille ans de domestication, cela représente une fameuse histoire commune, c'est assez long et l'influence a été réciproque. On a procédé à énormément de sélections entre les deux espèces.

Pour illustrer ce qu'est la domestication, je vais évoquer l'expérience de Belyaev. Entre la fin des années 1950 et celle des années 1970, le zoologue russe Dmitry Belyaev a tenté de domestiquer des renards argentés, avec un taux de reproduction relativement faible, pour les rendre de plus en plus dociles au fil des générations, ce qu'il est parvenu à réaliser en très peu de temps. Cette expérience a servi de base à l'étude de la domestication.

L'expérience de Dimitry Belyaev est devenue un classique dans la compréhension de ce qu'on appelle le syndrome de domestication. En plus de devenir plus dociles, les animaux domestiqués ont notamment tendance à conserver certains traits morphologiques juvéniles même à l'âge adulte (forme des oreilles ou de la queue, taille des dents et du cerveau plus faible...) mais il y avait aussi des modifications physiques (au lieu d'être argentés, certains renards devenaient noirs et blancs) et un taux de reproduction devenu plus élevé: le zoologue russe avait obtenu ces caractéristiques en à peine une dizaine de générations.

Cette expérience est intéressante pour bien comprendre l'impact de la domestication sur nos espèces.

Dès 1850, on a commencé à développer et à créer des races canines. Actuellement- ce sont des chiffres qui datent de 2020- il y a pas moins de 344 races reconnues par la Fédération Cynologique Internationale. Beaucoup de races sont encore en attente d'agrégation.

Le nombre de chiens en Belgique - ce sont les données de Dog Id de 2020 et avec le Covid les chiffres ont dû augmenter - on est à plus de 2.500.000 chiens identifiés et enregistrés. Il ne faut pas oublier qu'il y a encore toute une partie de la population canine qui n'est pas identifiée et qui ne sont pas enregistrée. Le nombre de chiens à Bruxelles en 2021 était proche de 100.000.

Un sondage récent a également révélé qu'en Belgique, un ménage sur quatre avait un chien et ce qui est aussi intéressant dans ce sondage, c'est qu'en interrogeant les propriétaires de chiens, 7 propriétaires de chiens sur 10, ont affirmé qu'ils partiraient travailler avec leur chien s'ils en avaient l'occasion ou la possibilité. Ceci nous amène à exposer les bienfaits de la présence du chien à nos côtés.

Depuis très longtemps, nombre d'études montrent qu'il y a des effets tout à fait positifs tant sur notre bien-être physique que psychique de l'humain, mais par exemple, pour les enfants, on sait que la présence d'un chien va améliorer son développement socio-émotionnel et ses capacités cognitives.

Ainsi une étude, publiée dans *Pediatric Research* en 2020, révèle que par rapport aux enfants sans chien, ceux qui en possèdent ont environ 30% de risques de moins d'avoir des problèmes de comportement, 40% de risques de moins d'avoir des difficultés dans leurs relations avec leurs pairs et 34% de chances en plus d'adopter un comportement pro-social.

Des scientifiques australien·nes avaient recueilli des données auprès de 1.646 parents de garçons et de filles de 3 à 5 ans relatives à divers facteurs socio-démographiques : frères et sœurs, temps de sommeil, niveau d'éducation des parents, statut professionnel, etc, et avaient également compilé des informations liées au fait de posséder un canidé, de pratiquer des jeux actifs avec l'animal et d'éventuelles promenades en famille avec lui. Afin d'en mesurer les effets, ils avaient utilisé une échelle pour mesurer le développement social et émotionnel des enfants.

Des études ont montré que, dans une école où des enfants qui n'avaient pas peur des chiens, cohabitaient avec un chien évidemment relativement sage et des enfants, les enfants avaient des facteurs physiques de stress bien moins élevés qu'un autre enfant sans chien quand ils devaient, par exemple, lire un texte à haute voix. On a fait la même expérience dans des cabinets médicaux avec des pédiatres et là, l'anxiété des enfants diminuait aussi fortement.

De mon expérience, je considère qu'un chien peut être un confident pour l'enfant et lui apprendre le respect, le respect d'un autre être vivant qui fonctionne différemment de lui et je pense que cela constitue un bon apprentissage.

D'autres études montrent aussi qu'on a clairement une amélioration de l'humeur chez l'humain lorsqu'il est en contact avec des chiens.

On peut ajouter à cela l'effet apaisant et relaxant de la caresse, lorsqu'un humain caresse un chien ou passe ses doigts dans la fourrure.

En utilisant ces capacités-là, on a pu développer ce qu'on appelle maintenant la médiation animale.

En quoi consiste la médiation animale ? Aux Etats-Unis, on parle de « zoothérapie ». En France ou en Belgique, on utilise le terme "médiation animale". On met en contact des animaux sélectionnés qui sont éduqués, avec des personnes qui ont besoin de soins particuliers, en essayant de provoquer des interactions positives entre l'animal et le patient.

Adaptée à tout public, elle permet de maintenir ou favoriser le bien-être physique et

psychologique. Cette activité est exercée par un professionnel diplômé en relation humaine et spécialisé dans la médiation animale.

L'animal favorise le lien, la relation à l'autre. C'est un médiateur qui cherche l'interaction. Il va vers l'autre sans jugement, sans intention, sans communication verbale. Il est spontané, stimule, éveille, réconforte de manière naturelle. Il permet le partage et une relation authentique. L'animal assure un rôle de catalyseur social et procure de l'apaisement.

Par ailleurs, avoir un chien pousse les gens à aller se promener et on connaît le bienfait des promenades. Des études ont démontré que promener son chien permettait de diminuer les risques d'apparition de maladies cardiovasculaires, l'apparition de l'obésité ou du diabète. Rappelons que les instances médicales préconisent 150 minutes d'exercices modérés par semaine et par humain pour essayer de diminuer l'émergence de ces pathologies.

De surcroît, le chien est un facilitateur de communication sociale, des études montrent qu'une personne se promenant dans un parc avec un chien va avoir beaucoup plus de relations sociales que la même personne se promenant dans le même parc sans chien.

Je ne veux pas oublier tous les bienfaits que le chien peut nous apporter, notamment en chien-guide, en chien d'assistance pour la personne handicapée qui va permettre à celle-ci de pouvoir récupérer une certaine autonomie.

Il y a également les chiens de secours, les chiens d'avalanche, les chiens qui vont faire du sauvetage en mer, les chiens policiers aussi qui peuvent donner un sentiment de sécurité, les chiens renifleurs, on en parlait pas mal lors de la pandémie Covid (pour repérer les personnes Covid + notamment dans les aéroports ou dans les grandes foules), et ces chiens, on les entraîne aussi pour pouvoir détecter certains types de cancers que l'imagerie, ou les examens médicaux n'arrivent pas encore à détecter.

Je voulais également évoquer les chiens des SDF parce que je pense que c'est une problématique qui est importante. Il faut savoir que les SDF ont des chiens, c'est aussi pour leur donner chaud, pour se protéger de la violence urbaine mais ce chien va permettre aussi aux acteurs sociaux de pouvoir entrer peut-être plus facilement en discussion et en dialogue avec la personne qui est sans domicile fixe.

Après avoir les bienfaits d'avoir un chien à nos côtés, posons-nous la question suivante : quels sont nos devoirs et comment peut-on accueillir un chien ?

Tout d'abord, avant d'accueillir un chien, je pense qu'il faut se poser vraiment des questions fondamentales.

Tout d'abord, un chien, c'est un être vivant et sensible, doté d'émotions, et c'est une responsabilité qui engage vraiment et c'est cet engagement qui est important. Cela peut s'avérer chronophage et nécessite un certain espace. L'avantage, c'est que l'espèce canine se décline dans toutes les tailles que l'on puisse imaginer et on peut encore facilement s'adapter.

Il faut également penser au budget, représenté non seulement par l'achat du chien, mais aussi l'alimentation, les soins, éventuellement aussi les assurances, tous les accessoires : tous ces postes doivent rentrer aussi en ligne de compte.

Il y a aussi la question de l'organisation : qui va aller promener le chien ? Qu'en fait-on lorsque l'on part en vacances ?

Ce sont des questions vraiment importantes, des interrogations abordées régulièrement dans nos cabinets vétérinaires avec les futurs propriétaires d'animaux.

Pour respecter, il faut connaître, et pour connaître, il faut bien comprendre que le chien ne vit pas tout à fait dans le même monde que nous. Cela s'appelle Umwelt qui désigne l'environnement sensoriel propre à une espèce ou un individu, mieux rendu en français par l'expression de « monde propre ». Ce concept est à la croisée des chemins entre la biologie, la communication et la sémiotique chez l'animal humain et non-humain.

Car en effet, on perçoit le monde à travers nos organes des sens et les organes des sens des chiens sont très différents des nôtres. Le toucher, la vue également (notre vision, notre champ visuel est à peu près à 280 degrés, alors que chez le chien, il est de 250 degrés). Donc, il va voir des choses que nous n'allons pas percevoir tout de suite. Le chien va être beaucoup plus sensible aux gens ou aux choses qui sont en mouvement plutôt que des choses qui sont fixes. Le chien voit les couleurs mais le spectre des couleurs, de la vision des couleurs est un peu décalé dans son chef.

L'ouïe du chien est particulièrement développée, ce qui permet à l'animal d'entendre un son faible émis depuis plusieurs dizaines de mètres. Cette particularité s'explique par sa capacité à percevoir les ultrasons, dont la fréquence est supérieure à 20.000 hertz, et les infrasons, dont la fréquence est inférieure à 20 hertz, ou vibrations par seconde. Il faut savoir que ces fréquences sonores peuvent s'échelonner jusqu'à 50.000 hertz. En comparaison, l'ouïe de l'homme, bien moins développée, est capable de percevoir les fréquences situées entre 20 et 20.000 hertz.

Au niveau de l'odorat, il est très développé chez le chien. Ils ont en plus conservé un organe voméronasal qui est un petit organe, une petite papille qui se trouve en arrière des incisives supérieures et qui leur permet de récupérer des tas d'odeurs, des tas de phéromones dans l'air que nous ne percevons absolument pas.

Au niveau du goût, le chien possède 1.700 papilles gustatives. L'homme, lui, en possède 9.000. On comprend alors que le goût est très faible chez les chiens. Ces derniers savourent plus les aliments avec leur odorat.

Il faut aussi respecter les besoins éthologiques d'activités des chiens, à savoir respecter son bien-être aussi à travers ce que l'on appelle « les 5 libertés individuelles ».

En effet, le bien-être animal est souvent traduit par le principe fondamental des 5 libertés individuelles. L'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) reprend ce concept en tant que principe directeur afin de faire ressortir les besoins fondamentaux indispensables pour le

bien-être d'un animal. Elles expliquent les conditions que l'homme doit offrir à l'animal pour assurer son bien-être :

- **absence de faim, de soif et de malnutrition** : il doit avoir accès à l'eau et à une nourriture en quantité appropriée et correspondant aux besoins de son espèce. L'alimentation sera en qualité et en quantité adaptée à l'état et à l'âge physiologique du chien ;
- **absence de peur et de détresse** : les conditions de vie ne doivent pas lui induire de souffrances psychiques ;
- **absence de stress physique et/ou thermique** : l'animal doit disposer d'un certain confort physique ; il faut bien loger les chiens afin qu'il ne fasse pas trop froid pas trop chaud ;
- **absence de douleur, de lésions et de maladie** : l'animal ne doit pas subir de mauvais traitements pouvant lui faire mal ou le blesser et il doit être soigné en cas de maladie ;
- **liberté d'expression d'un comportement normal de son espèce** : son environnement doit être adapté à son espèce (il doit être en groupe si c'est une espèce sociale, par exemple).

À travers ces 5 libertés, on peut s'assurer de la bientraitance animale : l'animal est dans un environnement conforme à ses besoins.

Ces 5 libertés individuelles vont pouvoir être mesurées grâce à un outil qu'on appelle «Welfare Capability» qui a été élaboré et validé par de nombreuses études scientifiques. C'est notamment, petite parenthèse, avec cet outil-là, que l'on a établi au niveau du Conseil Bruxellois du bien-être animal, les normes minimales de détention d'un chien par un particulier.

Cette cinquième liberté, la liberté d'expression d'un comportement normal à l'espèce, c'est justement cette absolue nécessité de pouvoir se promener librement afin de pouvoir découvrir l'environnement, afin d'avoir des stimulations, et donc il faut évidemment penser, non seulement à des circuits qui sont respectueux de tous, mais aussi à des aménagements de parcs canins qui soient vraiment efficaces.

Il ne faut pas oublier non plus que le chien est un animal social. Dès son arrivée dans une famille, une maison, il faut vraiment l'intégrer dans son groupe familial, en lui expliquant comment le groupe fonctionne. Le groupe, en fait, va être très apaisant pour le chien. Il sera d'autant plus apaisant que si les relations entre les membres du groupe et le chien sont aussi apaisantes. Ces relations apaisantes peuvent se faire et seront de meilleures qualités si l'attachement qui existe entre le chien et l'humain est de bonne qualité.

Donc, les relations intra-familiales de bonne qualité vont permettre au chien de découvrir des relations extra-familiales de bonne qualité aussi et donc ça en fera un chien tout à fait bien sociabilisé.

Je voudrais enfin insister sur l'éducation et l'apprentissage d'une espèce différente. A partir du moment où on accueille un chien, je l'ai souligné, c'est une question de temps, c'est aussi une question de se dire que le chien a aussi besoin de temps d'adaptation, que l'homme a

aussi besoin d'un temps d'adaptation, à ouvrir son esprit à d'autres espèces.

Je souhaiterais m'exprimer à propos de la laisse : le chien est tout à fait capable de comprendre qu'à deux, on est plus fort que tout seul, cela s'appelle la coalition. Justement, cette laisse permet au chien de se dire que s'il n'est pas très sûr de lui, il peut aller au combat face à l'autre chien qui est tenu en laisse aussi et qui se dit exactement la même chose; donc, c'est comme cela que l'on a des escalades parfois dans les promenades de chiens. Mais je pense que vraiment c'est l'information, l'éducation qui va vraiment être à la base de la solutions.

Pour conclure, je vous rappellerai simplement ce qu'Antoine de Saint-Exupéry faisait dire au Renard dans le Petit Prince : « *Je ne suis pour toi qu'un **renard** semblable à cent mille renards. Mais, si tu m'apprivoises, nous aurons besoin l'un de l'autre. Tu seras pour moi unique au monde. Je serai pour toi unique au monde...* ». Et je pense que, dans le cadre de cet exposé, cette phrase prend tout son sens et je ne peux que nous encourager à prendre nos responsabilités afin que ce vivre ensemble puisse encore évoluer longtemps de façon tout à fait positive et en symbiose.

### **Le chien, source de bienfaits et non de nuisances, par Elise Lupant et Sophie Vandebussche, GO Dog ASBL**

Lors de notre présentation, on va vous proposer de participer, de rendre celle-ci interactive puisqu'on va parler de l'importance d'éduquer les chiens et les maîtres.

Nous supposons que quelques maîtres de chiens sont présents dans cette assemblée.

Pour participer, c'est sans obligation, mais c'est quand même vivement souhaité et anonyme. Vous pouvez vous rendre sur votre téléphone sur « [www.wooclap.com/godog](http://www.wooclap.com/godog) ».

Un bref mot sur l'asbl Godog. On travaille sur les chiens en Région bruxelloise, notamment sur la bonne cohabitation avec les chiens dans l'espace public et dans l'espace privé tout en se souciant du bien être des chiens. A cette fin, on analyse, collabore et on agit notamment avec les maîtres des chiens mais aussi dans une vision plus politique avec les autorités publiques.

Première question : avez-vous un ou plusieurs chiens ? Vous pouvez voter, vous écrivez : oui ou non. Au choix, on a déjà 26 réponses. On peut voir les résultats : 10 personnes n'ont pas de chien. Environ 70 % des personnes ont des chiens.

Je passe à la question suivante : combien de chiens sont recensés officiellement en Région Bruxelloise ? Est-ce de l'ordre de 1.000 - 10.000 - 100.000 - 1 million de chiens ?

Nous sommes à 100 % de bonnes réponses : donc 100.000 chiens. C'est un chiffre significatif. Officiellement, l'on en recense 89.204 en 2020. Comme le docteur Bedet l'a dit, c'est sans compter les chiens qui ne sont pas enregistrés ou qui sont enregistrés à l'étranger.

Cela représente 500 chiens au kilomètre carré, ce qui est considérable.

En Région Bruxelloise, l'on dispose de +/- 30 kilomètres carrés d'espaces verts au sein desquels doivent se répartir ces 90.000 chiens. On peut donc aisément comprendre les problèmes rencontrés.

Quels sont d'après vous les problèmes qu'on peut rencontrer avec le chien en ville ? Les déjections, le manque d'espace, les aboiements qui peuvent poser problème dans l'entourage, dans le voisinage, la peur, le maître inconscient, des morsures, des problèmes d'agression, le manque de considération, des nuisances, les gens qui ont peur des chiens, les conflits par manque de connaissance, destruction, ... les dérangements de la faune sauvage, le piétinement des espaces verts...

Maintenant, comment réduire ces problèmes ?

- augmenter les contrôles pour vérifier s'il y a un respect de la réglementation;
- améliorer la reconnaissance des métiers du chien (peu sont reconnus officiellement);
- l'éducation des maîtres des chiens;
- l'infrastructure dédiée au chien.

Effectivement, on est d'accord avec l'éducation canine qui est vraiment quelque chose de très important dans l'objectif du bien vivre ensemble donc autant pour le chien que pour l'humain.

Eduquer un chien, en quoi cela ? L'éducation d'un chien, c'est connaître ses besoins, c'est garantir sa sécurité, être capable d'empêcher son chien de courir en plein milieu d'une rue, avec des transports, c'est pouvoir l'emmener partout sans qu'il ne soit gênant et sans qu'il ne soit stressé pour lui-même, c'est créer une relation de confiance avec lui... Et donc, ça permet de manière générale de vivre sereinement.

A ce sujet, on a des petites cartes postales qui vous proposent de faire un quizz sur l'importance d'éduquer son chien.

Nous avons essayé de développer un maximum d'outils pour essayer de soutenir l'éducation et l'éducation, ce n'est pas uniquement affirmer « je m'inscris dans une école et j'y vais tous les samedis », l'éducation générale, c'est tous les jours et tout le temps.

Ici, on parle de différents outils, on parle du ruban jaune, de la préparation à la promenade, on parle du code de bonne conduite pendant une promenade.

Première question : connaissez-vous le ruban jaune et savez-vous à quoi il sert surtout ? On a 43 réponses sur 65, 40% des personnes connaissent le ruban jaune et 60% ne le connaissent pas.

Le ruban jaune symbolise un mouvement international et qui permet d'avoir un code visuel pour détecter un chien qui a besoin d'espace. Cela peut être un mâle qui n'aime pas trop croiser d'autres mâles, une femelle qui est en chaleur et qui n'aime pas croiser d'autres mâles, un chien qui vient d'être opéré et qui ne souhaite pas qu'on vienne l'approcher. Tous les chiens ont besoin d'ailleurs de se promener et d'être promenés.

Ce qu'il est important de se dire, si vous croisez un chien qui a un ruban jaune sur la laisse, vous êtes invités rappeler votre chien, à le maintenir une distance, à laisser passer l'autre chien et à continuer votre promenade et à relâcher le vôtre juste après.

Ensuite, en termes de promenade, préparer sa promenade, pour notre association, constitue un élément crucial. Lors d'une promenade, il est vraiment important de s'adapter à chaque circonstance : la météo, le vent, le nombre de personnes rencontrées (quand un chien rencontre plus de gens, il est peut-être plus stressé).

Notre association a développé un questionnaire qui permet de conscientiser le maître par rapport à la promenade qu'on vous invite à consulter sur notre site internet.

On termine par le code de bonne conduite qui, en promenade, se révèle vraiment essentiel. De manière générale, un maître de chien doit être responsable de son chien, responsable aussi de l'environnement dans lequel il est. On peut avoir différentes interactions pendant une promenade et il est important de préparer ces interactions.

On a ici une deuxième carte postale à vous distribuer qui reprend ces différents éléments de bonne conduite, qui permettent aux gens de leur faire comprendre l'impact de leur chien pendant une promenade.

Que peut-on encore améliorer outre l'éducation canine et travailler sur l'information autour du chien ? Bien sûr, nous devons disposer d'une réglementation cohérente, et également multiplier les solutions d'espace canin, favoriser l'accès à l'éducation et éduquer à l'approche d'un chien, soutenir les métiers du monde canin.

Je terminerai par le principe suivant: *« Aucun humain n'est parfait, aucun chien n'est parfait. juste c'est le souhait de s'améliorer et c'est cela qui nous rend tous respectables dans ce monde ».*

D'après vous, apprendre le rappel de mon chien, permet-il de passer mes coups de fil en promenade, de préserver la faune sauvage, de maintenir une bonne cohabitation de tous dans les espaces publics, d'avoir un chien en sécurité, ou de passer un moment de complicité avec mon chien lors des promenades ?

Pour Go Dog, toutes les bonnes réponses sont toutes sauf celle de passer un coup de fil en promenade puisque, vous le verrez dans l'outil, lors de la promenade du chien, on invite les gens à rester attentif à son chien même si le chien connaît l'ordre de rappel, même si le chien répond très bien, et reste près du maître car un chien reste un animal et est donc imprévisible,

Apprendre le rappel de mon chien permet, en partie, de préserver la faune sauvage et permet de passer un moment de complicité lors des promenades tout en maintenant une bonne cohabitation de tous dans l'espace public.

Apprendre la solitude à son chien : est-ce que cela permet d'aller boire un verre avec les collègues après le boulot ? Garder des relations cordiales avec ses voisins ou retrouver son divan entièrement déchiré en revenant des courses voire une pièce dévastée ?

De nouveau, plusieurs réponses possibles. Pour Go Dog, de nouveau, tout est permis sauf aller boire un verre avec les collègues après le boulot. Parce qu'évidemment, on peut aller boire un verre avec les collègues, mais si votre chien vous attend à la maison, il serait judicieux de rentrer s'en occuper un petit peu.

Cela ne signifie pas apprendre la solitude à son chien pour pouvoir partir de longues heures et des journées énormes, c'est lui apprendre la solitude pour pouvoir accepter vos départs, pour ne pas avoir un chien angoissé dès que vous allez faire les courses, dès que vous allez dormir ou travailler et avoir un chien qui se sent bien dans ses pattes et avoir des relations cordiales avec ses voisins pour éviter qu'il crie toute la journée qu'il aboie toute la journée dès que vous rentrez, découvrir votre divan tout abimé.

Autre question: puis-je laisser mon chien nager dans les étangs des parcs régionaux quand il n'y a pas de canards, lorsque personne ne me voit ou lorsqu'il fait très chaud ?

A cet égard, il n'y a qu'une réponse possible : on ne laisse jamais son chien nager dans les étangs des parcs régionaux parce qu'au-delà des canards, il y a toute la vie qui se passe en-dessous, qu'on ne voit pas, qui est plus petite : les tritons, les petits oeufs, les nids aussi qu'on a tendance à oublier ; en remuant la vase, on peut étouffer certains petits animaux.

Lorsqu'il fait trop chaud, on évite d'autant plus parce qu'il y a les algues qui sont parfois très toxiques pour les chiens ainsi que des métaux lourds qui polluent ces eaux stagnantes, une rivière serait d'ailleurs plus appropriée.

Dernière question : respecter les zones de liberté pour chien nous permet-elle d'éviter de recevoir une contravention, d'offrir la tranquillité à la faune sauvage, de montrer l'exemple et de renforcer l'image positive des maîtres de chiens et à chacun d'avoir une place dans l'espace partagé.

Il faut des espaces chiens en liberté mais on peut aussi comprendre qu'en dehors de ces espaces, il faut garder les chiens en laisse. Malheureusement, on ne peut pas mettre un policier à chaque coin de rue pour surveiller chaque chien qui n'est pas en laisse; ce n'est pas possible. Il faut impérativement investir dans la prévention, la sensibilisation : c'est d'ailleurs la raison pour laquelle le Ministre Clerfayt a subsidié l'asbl Godog l'année passée pour pouvoir être présent en Forêt de Soigne et aller à la rencontre des propriétaires.

Respecter les zones de liberté en Région Bruxelloise permet tout ce que je viens d'énoncer.

Par rapport aux espaces clôturés, notre association pense qu'il faut effectivement des espaces clôturés pour certains chiens et des espaces non clôturés pour d'autres chiens, et qu'il existe une complémentarité. Nous sommes partisans de la création d'un plan chien régional.

Tout ceci nous amène à conclure en disant que respecter les différents codes, le code de bonne conduite que l'on propose, éduquer son chien, être conscient de l'impact du chien dans la ville permet une meilleure cohabitation de tous dans l'espace non public mais aussi privé que ce soit au domicile ou avec les voisins.

**Les refuges, un mal nécessaire ? Comment lutter contre la problématique des abandons,**  
**par par Maitre Guy ADANT, *Président de la Croix Bleue***

Mesdames, Messieurs,

il y a quelques jours à peine, je m'entretenais avec quelqu'un qui est engagé fortement dans la protection de la petite enfance. Je l'interrogeais sur les familles d'accueil, sur les institutions qui tournent autour de la protection de la petite enfance. Il a eu cette réflexion que je vais vous livrer : quand on s'occupe de la petite enfance, quand on veut protéger les petits enfants, on ne met pas en avant les orphelinats.

Je vais faire une comparaison osée entre les refuges et un orphelinat. Effectivement, un orphelinat est un mal nécessaire, un refuge, et surtout dans une région urbaine comme Bruxelles, c'est un mal nécessaire.

Voilà, je dirais le départ de ma petite réflexion aujourd'hui. On ne parle bien que de ce que l'on connaît, je vais donc vous parler des refuges de La Croix Bleue de Belgique.

La Croix Bleue est une association qui a un certain âge. Elle est née officiellement en 1925, après la Première Guerre Mondiale. Les Anglais sont venus à la rescousse de la Belgique envahie par les Allemands, ils sont venus avec leurs chevaux, avec leurs chiens, avec leurs pigeons. Ils avaient besoin d'infrastructures pour soigner leurs animaux malades. En Grande-Bretagne, il existait le Blue Cross Fund, une institution qui protégeait les animaux de l'armée qui n'existait pas alors en Belgique. Comme il n'y avait pas d'institution, pour fournir une aide possible pour aider les animaux qui allaient être blessés, le bourgmestre de l'époque de la Ville de Bruxelles, Adolphe Max a lancé un appel à des dames patronnesses qui soutenaient des oeuvres où il y avait des animaux perdus, des chiens errants lesquelles ont elles-mêmes à leurs conjoints, et c'est ainsi qu'une organisation s'est créée sur le modèle anglais, La Croix Bleue de Belgique.

La Croix Bleue de Belgique, l'an dernier, c'était plus de 4.500 animaux recueillis. Nous sommes installés dans les trois régions du pays : Forest, pour le refuge de Bruxelles ; Floriffoux, pour la Région wallonne ; Lommel, pour la Région flamande. Nos objectifs, ce sont le bien-être animal mais c'est aussi la protection de la nature et le slogan c'est le respect du vivant. Et le respect du vivant, c'est bien sûr, le monde des humains, le monde animal et bien entendu, le monde de la nature.

Au niveau travailleurs, nous représentons, rien que pour la structure juridique, sous l'appellation Croix Bleue de Belgique, pas moins 26 équivalents temps plein, et à peu près 120 bénévoles qui travaillent, si pas au quotidien, en tout cas régulièrement, dans nos institutions. Nous collaborons au total dans tout le pays avec plus de 90 communes.

J'y reviendrai tantôt, parce qu'on va parler d'une institution nécessaire : le rôle de la commune est très important. Nous travaillons vraiment comme une entreprise qui veut de manière très professionnelle avoir une approche sur les structures qui sont nécessaires, mais sur les procédures à suivre pour que le monde du vivant et donc le monde de l'animal trouve sa place dans la société qui est la nôtre.

Il est important de noter que lorsqu'il y a des institutions qui s'occupent d'animaux, on a besoin de beaucoup d'argent. Je ne vais pas faire devant vous un plaidoyer pour obtenir des dons, non, mais je vais néanmoins vous sensibiliser à la situation.

Pour le budget 2022, nous prévoyons une perte de 364.000€. C'est une perte importante causée notamment par les deux années Covid et nous espérons bien entendu pouvoir éponger cette perte d'une manière ou d'une autre afin de pouvoir continuer un combat de tous les jours. En termes de recettes, nous vivons effectivement des dons et des legs, c'est l'élément le plus important. La subsidiation des refuges par les autorités publiques est une nécessité et je voudrais faire un focus sur notre situation énergétique aujourd'hui.

La Croix Bleue à Forest se chauffe au gaz. Nous avons évalué dans les chiffres cités nos frais énergétiques à 4% de nos dépenses. Nous pensons déjà qu'elles vont dépasser les 15% de nos dépenses. Au niveau des recettes, essentiellement des dons, des legs, comme je l'ai précisé nous avons également des recettes d'adoption mais que représentent-elles au niveau des recettes ? Les gens qui viennent adopter un animal chez nous, payent effectivement une contribution. Par rapport à nos recettes totales qui représentent 1.803.000 €, les recettes d'adoption c'est 89.000€.

En d'autres termes, il nous faut impérativement trouver de l'argent pour pouvoir continuer à faire face. Si nous devons nous contenter des recettes d'adoption, nous fermerions tous les refuges bruxellois.

Quelles sont nos activités ? Je vais rejoindre ici ce que les orateurs précédents ont déjà souligné. Nous sommes une association de protection animale, nous essayons de promouvoir le bien-être animal, et de promouvoir aussi la protection de la nature. Mais, nous avons chez nous, à cet égard une particularité : c'est l'excellence de la relation entre l'être humain et l'animal.

Dans ce contexte-là, ce que le refuge de Forest propose aux adoptants, c'est de suivre gratuitement au minimum, trois cours d'éducation canine. Nous sommes partis de l'idée qu'à un moment donné, quand une personne qui n'a jamais possédé chien dans son environnement, il peut très bien aimer et avoir de l'empathie pour son nouveau compagnon mais il ne sait pas nécessairement exactement comment agir avec ce compagnon. L'éducation canine permet finalement d'éduquer et le maître et l'animal, et pour faire finalement une équipe parce qu'en fait, un chien, c'est un peu son état d'âme, son état d'esprit : il y a un maître, il y a une personne qui est sa référence et l'éducation canine permet à l'animal de trouver son référent, la personne qui va lui indiquer sa satisfaction, sa désapprobation, comment il aimerait bien de fonctionner.

Nous disposons également chez nous d'une pension animalière, une pension canine, qui nous rapporte un peu d'argent, environ 170 animaux sont en pension chez nous pendant l'année, donc ce n'est pas énorme mais cela permet aux gens qui ont adopté chez nous de nous les reconfier pendant leur période d'absence, s'ils ne savent pas partir en vacances avec leur animal.

Nous avons également d'importantes activités didactiques. Pourquoi ? Nous estimons que la

sensibilisation du public à la nature, la sensibilisation du public au bien-être animal est très importante. Que cela soit depuis la petite enfance jusqu' à l'âge adulte, même pour des gens de ma génération, nous avons besoin continuellement de nous sensibiliser au monde qui nous entoure et au monde animal qui nous entoure, il fait partie intégrante de notre société: il est donc important que nous éduquions, et de manière intelligente.

Eduquer, c'est apprendre, je suis juriste et donc je considère que le maître doit savoir qu'il y a des règles, que sur le plan civil, il est responsable de l'animal qu'il a sous sa garde. Et donc, il faut éduquer le public, les maîtres et bien entendu, il faut aussi savoir apprendre à faire connaître les besoins de l'animal.

Les précédents intervenants ont attiré notre attention sur toute une série de points, nous le faisons de notre manière aussi et tout simplement pour pouvoir sensibiliser le public. Donc, formation, éducation, sont les deux éléments qui sont très importants.

J'en viens maintenant plus précisément le mouvement des animaux hébergés dans nos refuges. En 2021, au total, rien que dans nos 4 refuges, nous avons recueilli 4549 animaux.

Si je regarde Forest, nous avons recueilli un total de 642 animaux, qui représentent 241 chiens, 354 chats, et 47 autres petits animaux et il s'agit essentiellement de petits rongeurs.

Je fais une petite remarque : à côté de nos 4 refuges, nous gérons aussi un centre de revalidation pour la petite faune sauvage, pour certains oiseaux, et nous avons recueilli l'an dernier 1500 animaux de la petite faune sauvage, ce qui veut dire qu'au total, nous avons recueilli plus de 6000 animaux : c'est énorme.

En 2019, en Région bruxelloise, il y a eu 1.322 chiens et 5.435 chats qui sont entrés en refuge. En 2020, ces chiffres ont baissé : est-ce dû au Covid ? N'est-ce pas dû au Covid ?

On ne le sait pas de manière précise; il y a eu 906 chiens qui sont entrés en refuge et 4.473 chats. Qu'en est-il pour l'année 2021 ? Les chiffres ne sont pas encore officiels mais on cite le nombre de 850 chiens et 3600 chats entrés en refuge.

Que représente La Croix Bleue par rapport à ces chiffres ? Les 241 chiens accueillis dans notre refuge de Forest représentent plus de 28% des chiens entrés en refuge en Région bruxelloise. Au niveau des chats, nos 354 chats entrés en refuge représentent environ 10% des animaux des chats entrés en refuge.

Je vous ai parlé tantôt de l'importance et du rôle des communes en matière d'animaux de compagnie. Tout d'abord, j'ai cité certains services que nous rendons aux communes, une aide que nous fournissons aux communes. Effectivement, nous prenons en charge des animaux perdus ou abandonnés par les citoyens sur le territoire de la région bruxelloise.

Plusieurs raisons peuvent justifier un abandon de manière légitime et compréhensible : une personne qui est en mauvaise santé, qui n'est plus physiquement en mesure de s'occuper de son animal de compagnie (elle n'a pas de proche, elle n'a plus de famille). Il y a d'autres cas : une personne part travailler à l'étranger. Beaucoup d'étrangers vivent à Bruxelles et ne sont chez nous que pour 2-3 ans pendant la période où ils sont à Bruxelles, ils adoptent un

animal et lors de leur départ pour l'étranger - j'ai connu le cas d'Anglais, par exemple, lesquels, pour rentrer en Grande-Bretagne, avaient des difficultés de procédure - ils préfèrent l'abandonner dans un refuge.

Il y a encore d'autres raisons, par exemple, le déménagement d'une maison d'habitation avec jardin dans un appartement. Il y a certains appartements ou immeubles à appartements qui ne tolèrent pas la présence d'animaux de compagnie. La justice, heureusement, commence à être nuancée et considère que la présence d'un animal de compagnie fait partie des droits fondamentaux et que donc on a de plus en plus de jurisprudence des justices de paix qui sont favorables pour critiquer cette interdiction et même parfois à autoriser la présence nonobstant l'interdiction qu'un syndic aurait prononcé.

Évidemment, ce qu'il faut condamner de manière véhémente et poursuivre, ce sont les abandons sauvages. Nous avons, bon an mal an, au refuge de Forest, au moins une dizaine d'animaux qui sont attachés aux grilles de notre bâtiment qu'on retrouve un matin ou en fin de weekend ou parce que des gens nous préviennent.

Aujourd'hui, grâce à l'enregistrement des animaux, avec la puce électronique, on peut retrouver le dernier maître enregistré et retrouver le maître qui aurait abandonné son animal. La loi qui oblige l'enregistrement a vraiment été salutaire et a permis une diminution des abandons.

Par contre, on a encore énormément d'abandons pour des chiens non enregistrés, non pucés, et manifestement il s'agit des cas d'animaux qui viennent de l'étranger (Espagne, Portugal) et qui sont amenés en Belgique non pucés, dépourvus de documents vétérinaires. J, considérés comme de vulgaires "marchandises".

Ce genre d'animaux - comme on ne sait pas exactement d'où ils viennent et comment ils ont été traités pendant leur jeunesse ou même pendant leur période d'adulte - réagissent et s'adaptent très difficilement parce qu'ils n'ont pas eu la moindre éducation alors qu'ils ont déjà un certain âge.

Je vais m'étendre maintenant sur le rôle des communes notamment en tenant compte des abandons. Les refuges sont importants. Le problème ne consiste pas dans l'accueil, le problème est de savoir comment pouvons-nous collaborer avec les autorités communales, et les polices communales.

Notre rôle à ce moment-là, est un rôle évident de venir en aide d'une part au maître qui a perdu son animal mais aussi à la commune qui voit errer sur son territoire un animal qui pourrait, le cas échéant, être un problème au niveau mobilité et sécurité.

La plupart des communes bruxelloises essaient d'avoir une convention avec l'un ou l'autre refuge pour la prise en charge des animaux errants sur le territoire de leur commune. Nous travaillons aussi dans un autre domaine avec les communes. Nous prenons ainsi en charge des animaux qui ont été saisis pour des raisons multiples (exemple: un animal, par exemple, qui aurait causé un, deux voire davantage d'incidents, des morsures, cela arrive malheureusement) et, pour la prise, en charge des chats sauvages et des chats domestiques devenus sauvages et donc nous avons une politique de capture de ces chats pour les

stériliser et les relâcher ensuite dans la nature.

Certaines communes nous demandent parfois de prendre en charge les dépouilles des animaux domestiques morts dans le cadre d'un accident de la circulation. On nous demande de venir sur place, ce n'est évidemment pas notre mission mais nous le faisons dans le cadre de convention plus globale avec les communes.

### **Conclusion, par Jonathan de Patoul, député bruxellois**

Nous voici au terme de 3 exposés et du débat qui nous servira en tant que politiques, à être plus sensibilisés par rapport à cette thématique.

Je me permets de répondre à une question qui m'a déjà été posée à de nombreuses reprises et qui est revenue ici dans le cadre des débats. C'est celle de la question des espaces en liberté.

Je précise que les espaces verts à Bruxelles sont de la responsabilité du Ministre de l'environnement qui n'est pas le même Ministre que celui du bien-être animal, et cela cause parfois quelques soucis de coordination. C'est aussi parfois la responsabilité des communes.

Déborah Lorenzino, échevine du bien-être animal à Schaerbeek, nous a rappelé le règlement général de police en fait qui est commun aux 19 communes et qui interdit tout simplement aux chiens d'être en liberté en dehors des zones spécifiquement dédiées à cet effet.

Elle a mis l'accent sur un problème prégnant en Région bruxelloise, qui freine fortement le développement de ces aires de liberté, ce sont les espaces classés. Une très grande majorité des parcs, des espaces verts bruxellois qui sont en capacité d'accueillir des aires de liberté d'une superficie importante se trouve dans ces espaces classés et on se heurte vraiment à la rigidité de la Commission Royale des Monuments et des Sites qui éprouve des difficultés à évoluer avec son temps et qui a une vision assez restrictive et conservatrice des espaces; ainsi à Schaerbeek, elle essaye de maintenir cet espace de liberté de 3 à 400 mètres carrés, dans une commune très dense de 8 km<sup>2</sup> et de 135.000 habitants.

La responsable à la cellule du bien-être animal à la commune d'Ixelles a fait état d'un groupe de travail constitué de plusieurs communes au sein de Bruxelles Environnement, où l'on planche sur un règlement régional pour le bien-être des chiens dans les espaces, entre autres les espaces de liberté canins. Plusieurs communes dont Ixelles ont fait voter une motion au conseil communal pour organiser, ce qu'on appelle « les assises du chien en ville », et il a été mis en exergue que les compétences divisées entre les Ministres Maron et Clerfayt ne facilitent pas les choses.

Ixelles dispose actuellement d'un seul espace de liberté canin qui est le Bois des Commères qui est du côté de la gare de Boondael, qui fonctionne bien mais voudrait en ouvrir d'autres avec les contraintes qu'on connaît mais ne dispose pas beaucoup de grands espaces non plus. La réglementation différente aussi au niveau des gardiens de parcs communaux et les gardiens de Bruxelles Environnement, rend aussi complexe le travail.

A Watermael-Boitsfort, un projet de partage d'espace existe et permet justement une

grande sécurité puisque des intérieurs d'îlots y sont complètement clôturés et permettent d'y avoir différents publics. Pourquoi ne pas partager les espaces 1h ou 2h par jour, une fois le matin, une fois l'après-midi, une fois le soir, avec les propriétaires de chiens ? Des espaces peuvent être partagés dès lors que les aspects sécuritaires sont comblés.

Un intervenant a mis en lumière le fait qu' Etterbeek disposait d' un splendide espace réservé pour les chiens dans lesquels la commune avait investi beaucoup et certains riverains sont parvenus à le faire fermer définitivement pour des raisons de bruit. Quant à Ixelles, lorsque l'on parle du bois des Commères, on constate qu'il y a beaucoup de choses qui y ont été désinvesties comme des équipements pour les entraînements pour chiens etc.

J'ai relevé qu'il serait intéressant qu'il y ait une véritable coordination, mettre en place un plan solide au niveau bruxellois.

Une autre réflexion d' une éducatrice et comportementaliste canine qui promène tous les jours une dizaine de chiens en forêt de Soignes qui relève plusieurs idées telles que partager l'espace avec des horaires, partager l'espace avec des sentiers dédiés ou des zones clôturées. La cohabitation avec les cyclistes, les joggeurs, les enfants, la faune, sont les quatre points conflictuels.

Elle a mis l'accent sur le fait de garder les espaces plus ouverts où il y a une cohabitation possible des chiens éduqués depuis toujours et complètement sous contrôle et des chiens provenant d'un refuge et qui doivent refaire un apprentissage .

Une usagère de la forêt de Soignes administratrice d'un groupe Facebook qui s'appelle «Responsible dogs forêt de Soignes" qui entend relayer une pétition disponible sur la plateforme citoyenne bruxelloise qui entend faire valoir 1.000 signatures afin de la déposer au Parlement bruxellois, où elle pourrait être examinée par la commission du bien-être animal et de l'environnement .

La responsable de canicross Brussels qui est une association qui propose des activités qui sont toutes, chiens attachés, visant à développer la course, le flair, a également pris la parole car beaucoup de chiens ont ce besoin d'activités et pas juste de se trouver en face d' un endroit clôturé en terre battue où il n'y a rien à renifler, etc. Il s'agit d'activités qui correspondent à leurs besoins primaires et le débat ne peut être circonscrit au fait de lâcher son chien.

On sent une volonté chez certains au niveau politique de réduire la présence de ces espaces en liberté ou chien maîtrisé entre autres en Forêt de Soignes. Pourquoi ? Parce que cela peut nuire à la faune sauvage; on peut bien évidemment le comprendre et il ne faut pas opposer faune sauvage et chiens, il nous faut de la rigueur scientifique pour trouver une solution équilibrée.

Je viens récemment de déposer une question parlementaire pour en savoir plus sur les potentielles études qui mènent à imputer à la responsabilité du chien l'augmentation de morts de chevreuils en Forêt de Soignes. C'est une exigence légitime de réfléchir à cette question des espaces chiens en liberté partout dans la Région bruxelloise.

Le point de vue que je tente de défendre ici au Parlement, est le suivant: certes, il existe des comportements, qu'il faut sanctionner et qu'on ne peut pas accepter, mais il faut aussi sensibiliser un maximum ces propriétaires de chiens à utiliser l'espace public de manière responsable. Tout le monde doit pouvoir se sentir à l'aise dans les espaces verts, (des personnes ont peur des chiens). Il faut chercher des solutions équilibrées dans le respect de tous les usagers et de la forêt elle-même.

J'insiste aussi sur le manque de signalétique et qu'elle doit être plus compréhensible, un terrain d'entente doit être trouvé entre les communes et l'association qui gère la Forêt de Soignes.

Le groupe politique que je représente portera aussi le débat sur ce sujet.

Il y a actuellement trois espaces de chiens maîtrisés qui existent en Forêt de Soignes et qui sont disponibles sur le site de Bruxelles Environnement, qui doit être modifiée, ce qui interviendra lors de l'adoption du Code forestier en 2023. Des groupes de travail sont mis en place par le Ministre de l'Environnement.

D'autres interventions ont mis en avant le fait qu'on devrait réfléchir à la possibilité d'avoir des espaces qui soient entièrement dédiés aux chiens et donc où les propriétaires de chiens ne seraient pas obligés de se mélanger avec le reste de la population qui ne serait peut-être pas forcément toujours très ouvert à la présence de chiens.

Ces espaces sont appelés "parcs à chiens" sont des endroits vraiment sécurisés, c'est-à-dire clôturés et à priori qui ne sont fréquentés que par des propriétaires de chiens, en Région bruxelloise.

Il s'agit d'une piste de réflexion.

C'est la responsabilité du Ministre de l'Environnement de gérer les parcs. A un moment donné, au niveau du bien-être animal, on peut vouloir avancer sur un plan espaces chiens liberté, pour le bien-être animal des chiens, mais si derrière, l'urbanisme et l'environnement ne veulent pas en discuter, c'est très compliqué.

Au terme de ce colloque, le CEG considère:

- que la définition effective d'un espace, liberté pour chiens, au sein duquel les chiens peuvent remplir leurs besoins d'exploration et de socialisation, est primordiale, ce qui nécessite une coordination plus étroite au niveau bruxellois entre les compétences environnement et les compétences bien-être animal.
- que l'on doit tendre vers la mise en place d'un véritable plan chien en région bruxelloise mettant en avant les besoins d'espaces chien en liberté dans le respect de tous les usagers et de l'espace vert lui-même. Toutes solutions doit pouvoir être envisagé comme la mise en place d'espaces qui peuvent être partagés selon des horaires.
- que l'éducation des maîtres des chiens doit être renforcée ainsi que la prévention au niveau des comportements. La signalétique des zones espace chien en liberté doit être plus claire.

- que la collaboration entre les communes bruxelloises et les refuges doit être accentuée.